

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

GD/CJ n° 2016/ 07

Objet de la délibération :

MARCHE PUBLIC

MARCHE DE
RESTAURATION
SCOLAIRE COLLECTIVE :
Attribution du marché et
autorisation de signature avec
l'entreprise ELIOR
à compter du 01/01/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :
8/11/2016

L'an deux mille seize, le 14 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Arnaud BEAUFORT, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL.

Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir R. RAMOND
Didier PHILIPPE, pouvoir B. BONVIN
Sébastien RITTNER
Roland HAMARD, Pouvoir B. ESTAMPE

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame B. BONVIN, adjointe responsable des affaires scolaires informe ses collègues que le marché porte sur la production des repas destinés aux usagers de la restauration scolaire et extrascolaire, au personnel communal et à la petite enfance dans la cuisine centrale de la ville d'Epéron et service des repas dans les écoles situées sur les communes d'Epéron et de Droue sur Drouette.

Il a été lancé le 22/07/2016 en application des articles 27 et 28-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sans minimum ni maximum. Cette procédure est nouvelle et résulte d'une modification des règles de la commande publique avec l'ordonnance et le décret ci-dessus en substitution du code des marchés publics de 2006.

La ville d'Epéron est l'établissement coordonnateur d'un groupement de commandes constitué en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, groupement ainsi composé :

MEMBRES	COMPETENCES	PRESTATIONS
Ville d'EPERNON	Restauration scolaire (maternelle, élémentaire et adulte)	Repas A
	Restauration du personnel communal	Repas B
Ville de DROUE-SUR-DROUETTE	Restauration scolaire (maternelle, élémentaire et adulte)	Repas A
Communauté de communes du Val-Drouette	Restauration extrascolaire (maternelle, élémentaire et adulte)	Repas A
	Restauration de la petite enfance	Repas C

A titre indicatif, le nombre de repas annuel est de 94 170 par an, soit :

Collectivité	Nombre de repas /an
Ville d'Epernon	57 290
Communauté de communes du Val Drouette	24 050
Ville de Droue sur Drouette	12 830
TOTAL	94 170

Au terme de la consultation, une seule offre a été remise par la société ELIOR et analysée par Monsieur DURRECHE, consultant, laquelle a fait l'objet d'une négociation.

Il y a lieu d'autoriser Madame le maire à signer le marché avec l'entreprise ELIOR du 1/01 au 31/12/2017, renouvelable 3 fois, pour une période de 12 mois, selon les prix unitaires TTC des repas définis ci-après :

Coût du marché par catégorie de prestations TTC	A - SCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE				B - VILLE	C - PETITE ENFANCE					TOTAUX
	Repas A1	Repas A2	Repas A3	Repas A	Repas B	Repas C1	Repas C2	Repas C3	Repas C4	Repas C	Total A + B + C
	Enfants Maternelles	Enfants Elémentaires	Adultes Encadrants	Pondéré	Personnel municipal	Enfants de 3 à 6 mois	Enfants de 7 à 12 mois	Enfants de 13 à 24 mois	Enfants de 25 à 36 mois	Pondéré	
OFFRE ELIOR	5,844	6,026	6,269	5,963	6,608	3,150	3,521	3,575	3,781	3,627	5,776

Un marché est passé avec chacun des membres du Groupement (soit 3 marchés).

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise ELIOR.

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 23/11/2016 et publié le 28/11/2016



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 14 novembre 2016

Le Maire,
F. RAMOND

F. Ramond

